

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE
DE
S C I E Z



74140

Téléphone : 04 50 72 60 09

Télécopie : 04 50 72 63 08

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de SCIEZ
le :

Vendredi 6 septembre 2013 à 20h

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée

Sciez, le 28-08-2013

Le Maire,

Jean-Luc BIDAL



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 septembre 2013

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17-07-2013

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 17-07-2013, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

QUESTIONS A DELIBERER

1-URBANISME-PLU

Retrait partiel de la délibération du 29-04-2013 et reclassement en « Espace boisé classé » des parcelles B N° 1678, 1679, 5177, 5181, 5183, 5185, 5187, 5189, 5199 et 5201 ;

2-FISCALITE

FPIC : Approbation de la répartition de la C.C.B.C

3-CENTRE SOCIAL

Avenant N°1 à la convention d'objectifs et de financement du centre social

4-FONCIER :

Cession de l'ancien chemin rural dit de la Chanson aux consorts MANSEY et acquisition de parcelles par la Commune de SCIEZ

Cession par la Commune de partie du chemin rural dit des Jointes à Mme Michèle VEST et acquisition d'une parcelle par la Commune de SCIEZ

Examen des conclusions du Commissaire enquêteur en vue de l'aliénation d'une partie du chemin rural des Bois

Acquisitions foncières – Aménagement de l'entrée ouest de SCIEZ

- *Consorts GANTIN (AN 271 tiré du AN N°180 et AN 273 tiré du AN N°182)*
- *Consorts GANTIN (AN N°275 tiré du AN N°181)*
- *SCI DANDI (BE N°376-374-378-379-381-383)*
- *SCI DANDI (BE N°385 tiré du BE N°224)*
- *SCI EZ (BE N°372, 369 et 370)*

Acquisition parcelles AN N°46 « Champs Blérés », N°2475 et 2477 « Taillefer » et BE N°51 « Sciez »

5-SYANE

Proposition de transfert de la compétence optionnelle « Eclairage Public » au SYANE

DECISIONS DU MAIRE :

(Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DM N°2013-117 du 25-06-2013

Objet : Bail de location appartement, 95 avenue de l'Eglise

Vu la demande de location de Madame QUELARD Céline et monsieur GUEVART Mathieu,

Le maire décide,

De louer à Madame QUELARD Céline et monsieur GUEVART Mathieu le logement communal sis 95 Avenue de l' Eglise à partir du 1^{er} août 2013 pour une durée de 3 ans.

Article 2 :

De fixer le loyer mensuel à 425 € révisable chaque année en fonction de la variation de l'IRL.

Cette recette sera perçue sur le budget communal au compte 752.

DM N° 2013-118 du 04-07-2013

Objet : Bail de location appartement, chemin des hutins vieux

Vu la demande en urgence présentée par l'assistante sociale pour louer un bien à M. PELLIER-CUIT Sven, personne en difficulté et sans logement,

Le maire décide,

De louer à Monsieur PELLIER-CUIT le bungalow communal, sis chemin des Hutins Vieux, du 5 juillet 2013 au 30 septembre 2013,

De fixer le loyer mensuel à 50 € par mois.

Cette recette sera perçue sur le budget communal au compte 752.

DM N° 2013-119 du 25-07-2013

Objet : Dossier T.A. N°1005454-1– Décision permettant au Maire d'agir en justice.

Vu le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Grenoble en date du 11 juillet 2013 concernant la requête enregistrée le 6 décembre 2010 présentée par Me Rocher-Thomas pour Mme Janik PRALONG demeurant 151 impasse de Mélibré à Sciez,

Le Maire décide,

D'interjeter appel du jugement N°1005454 rendu par le Tribunal Administratif de Grenoble en date du 11 juillet 2013,

De désigner Maître REBOTIER, avocat à Thonon les Bains, 2 place des Arts, pour représenter la commune dans cette instance.

DM N° 2013-120 du 25-07-2013

Objet : MP2013-7 – Location bâtiments modulaires pour services techniques

Vu le code des marchés publics,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site mp74.fr en date du 19 juin 2013 pour la location de bâtiments modulaires

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Le Maire décide,

De passer et signer marché à procédure adaptée avec l'entreprise PORTAKABIN à Anse (69) pour la location de bâtiments modulaires pour une période de 3 ans maximum.

De fixer le prix global et forfaitaire de la tranche ferme à 37 428€HT pour une période de 23 mois, et de 18 850€ HT pour la tranche conditionnelle d'une durée de 13 mois supplémentaires.

DM N°2013-121 du 20-08-2013

Objet : PLU : Recours gracieux et contentieux présentés à l'encontre de la délibération du 29 avril 2013- Convention d'honoraire avocat.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 juillet 2012 décidant l'arrêt du PLU,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 avril 2013 décidant approbation du PLU,

Vu les contentieux enregistrés à l'encontre de la délibération du 29 avril 2013, auprès du Tribunal Administratif de Grenoble,

Le Maire décide,

De défendre les intérêts de la commune face aux contentieux présentés auprès du tribunal administratif de Grenoble,

De signer avec Maître DRACHE Delphine, avocat à Annecy, 13 rue Jean Jaures, une convention d'honoraires pour conseiller, assister et représenter la commune dans cette instance.

DM N° 2013-122 du 29-07-2013

Objet : Réhabilitation de l'Ecole maternelle des petits crêts : marché négocié LOT4

Vu le code des marchés publics,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site mp74.fr en date du 14-5-2013, pour la réhabilitation de l'école maternelle des petits crêts,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2013, portant adjudications des entreprises

Considérant que pour le lot N°4 il a été nécessaire de passer un marché négocié,

Vu le rapport de négociation de la commission d'appel d'offre en date du 23 juillet 2013,

Le Maire décide,

De passer et signer marché négocié avec la société GROUPE PERRACINO à MARGENCEL (74) pour le N°4

De fixer le montant du marché à 34 084.06€HT

DM N° 2013-123 du 22-08-2013

Objet : MAPA – Mise en œuvre des procédures amiables et montage d'un dossier de déclaration d'utilité publique.

Vu le code des marchés publics,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site mp74.fr en date du 28-05 2013, pour la mise en œuvre d'un D.U.P.,

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Le Maire décide,

De passer et signer convention avec la société TERACTEM à ANNECY 74 pour la mise en œuvre des procédures amiables et montage d'un dossier de déclaration d'utilité publique, suivi des expropriations qui pourraient en découler et la procédure de concertation au titre des articles L300-2 et R300-1 du code de l'urbanisme,

De fixer les tarifs énoncés dans la convention,

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

*** QUESTIONS DIVERSES :**

*** COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES :**

*** POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS / COMMUNICATIONS ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS :**

*** RENDEZ-VOUS DU MOIS :**